

**Projet de renforcement de la cohésion sociale
et de stabilisation dans la région Centre Nord
(RENCOSS)**



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Réf : Juin2022_EvalfinaleRENCOSS_TAA

Termes de référence

**Evaluation finale du projet de « Renforcement de la cohésion sociale et
de la stabilisation par le développement des opportunités d'emplois
dans les zones urbaines et péri urbaines de la région du Centre Nord »
au Burkina Faso**

1 Présentation du projet à évaluer

Contexte de l'intervention d'Expertise France

Depuis fin 2015, les populations des zones du grand nord du Burkina Faso sont confrontées à une insécurité grandissante causée principalement par des groupes armés se revendiquant du djihad islamique. Les groupes armés prolifèrent dans les milieux ruraux, se nourrissant (i) d'un sentiment d'exclusion sociale, politique et économique et d'un manque de perspectives partagé par une population très jeune, (ii) des conflits fonciers opposant éleveurs et agriculteurs, parfois via des milices interposées et (iii) du banditisme ordinaire et des trafics illégaux. Les attaques ne cessent d'augmenter, tant en nombre qu'en ampleur et en complexité, occasionnant des milliers de déplacés internes. A la date du 31 Mars 2022, le nombre de PDI s'élève à 1 850 293 individus et 2 076 659 de personnes étaient affectées par la fermeture de 185 centres de santé et 354 centres de santé fonctionnaient à minima¹.

Cette insécurité favorise un cercle vicieux de diminution de la fourniture de services publics pour les populations des certaines zones affectées par la crise. Spécifiquement dans la Région du Centre Nord, la situation sécuritaire s'est à nouveau dégradée entre Novembre 2021 et Avril 2022. Malgré les actions de sécurisation menées par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), l'on a enregistré une augmentation du nombre des attaques de groupes armés non identifiés (GANI) dans les communes de Barsalogo, Bourzanga, Bouroum, Pensa, Namissiguima, Dablo et Pissila. En effet dans ces communes, les groupes armés non identifiés (GANI) ont repris les attaques ciblées contre les populations. Ce qui a entraîné les déplacements des populations provenant de ces communes vers les chefs-lieux de province, occasionnant de ce fait, une augmentation des besoins humanitaires. Outre ces attaques, la région du Centre Nord est confrontée aux cas d'inondations au niveau de certains sites d'accueil des personnes déplacées Internes (PDI) et de certaines familles d'accueil pour des raisons liées à la précarité et au manque d'aménagement sur les sites et aussi la survenue de grosses pluies diluviennes.

Ce contexte a justifié la mise en œuvre des programmes Emploi d'Expertise France dans les régions frontalières et périphériques du Burkina Faso (Boucle du Mouhoun, du Nord, du sahel) et récemment aussi dans les régions fortement affectées par les déplacements internes des populations comme le Centre Nord. Sur ces territoires, Expertise France intervient sur les questions relatives au renforcement des capacités des collectivités locales, la formation professionnelle et certifiante, la création d'emploi et aussi le renforcement de la cohésion sociale à travers plusieurs projets mis en œuvre au profit des jeunes, des femmes, des populations hôtes et des déplacés internes. Parmi les projets mis en œuvre par l'agence, on peut citer :

- Le **Programme d'Appui à l'Emploi dans les zones frontalières et périphériques du Burkina Faso**, mis en œuvre entre 2017 et 2020 dans le but de contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de population et de migration irrégulière, à travers de meilleures opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement dans les

¹ [Burkina Faso | Rapports de situation \(unocha.org\)](https://www.unocha.org/burkina-faso/fr/rapports-de-situation)

- régions de la Boucle du Mouhoun, du Nord et du Sahel. Il a permis de former sur des filières porteuses du BTP et de l'agroalimentaire 3 884 personnes et 1 849 d'entre elles ont été certifiées en CQB ; 2 266 entreprises, 2 800 emplois et 33 coopératives ont été créés ;
- Le **projet d'appui au développement d'opportunités économiques pour les jeunes et les femmes de la région du Sahel au Burkina Faso**, mis en œuvre entre juin 2019 et Janvier 2022 dans le but de soutenir le développement économique local et de favoriser la création d'opportunité économique pour les jeunes et les femmes de la Région du Sahel. Il a permis de former sur des filières porteuses de l'artisanat et de l'agroalimentaire 151 personnes et 43 d'entre elles ont été certifiées CQB ; 53 entreprises et 124 emplois ont été créés.
 - Le **projet « Sahel, Nord et Boucle du Mouhoun : territoires créateurs d'emplois »** mis en œuvre entre octobre 2020 et septembre 2021. L'exécution des projets portés par les partenaires de mise en œuvre a permis de former 4847 personnes surtout dans les métiers de l'artisanat, de l'élevage, du commerce et de la transformation agroalimentaire. Parmi les formés, 1789 ont reçu leur premier titre professionnel (niveaux CQB ou CQP). A l'issue des formations aux métiers, les bénéficiaires ont reçu des appuis (mise en stage, formation en entrepreneuriat, organisation en coopérative...) en vue de faciliter leur insertion socioprofessionnelle. A ce sujet, 129 ont obtenu leur premier emploi salarié et 1230 ont démarré une activité économique. Le total des emplois créés est de 2890 ;
 - Le **projet de renforcement de la cohésion sociale et de la stabilisation de la région du Centre Nord (RENCOSS)** fait l'objet de la présente évaluation. Il est exécuté entre décembre 2020 et le 30 Octobre 2022 dans le but de contribuer à la stabilisation de la région du centre nord par la mise en œuvre d'activités socio culturelles et le développement des opportunités d'emplois.

Le projet à évaluer : le projet de renforcement de la cohésion sociale et de la stabilisation de la région du Centre Nord (RENCOSS)

L'évaluation finale concerne le projet de « Renforcement de la cohésion sociale et de la stabilisation par le développement des opportunités d'emplois dans les zones urbaines et péri urbaines de la région du Centre Nord », financé à hauteur de 8.000.000 £ par l'UE. Il a démarré en Décembre 2020 et s'achèvera en Juin 2022. Son objectif général est de contribuer à la stabilisation de la Région du Centre-Nord à travers la promotion de la cohésion sociale entre les populations hôtes et déplacées internes et surtout le renforcement de leur employabilité via la formation professionnelle. Par la facilitation de l'accès à la formation professionnelle selon une approche « chantier-formation », le projet cherche plus largement à améliorer les conditions de vie des populations par la construction et la réhabilitation des infrastructures d'utilité publique dans les secteurs de la jeunesse, de la santé, de l'éducation et du sport.

De manière spécifique, le projet RENCOSS se décline en deux objectifs spécifiques comme indiqué dans le cadre logique (voir annexe) ::

- OS1: Faciliter l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi des populations locales et déplacées de la Région du Centre-Nord ;
- OS2: Renforcer la cohésion sociale entre populations déplacées et populations locales de la Région du Centre-Nord par une animation socioculturelle active.

Sur la base d'un financement en cascade, 36 subventions ont été accordées dans le cadre de RENCOSS. Ce sont ainsi 16 OSC intervenant dans le Centre Nord ; 02 plateaux techniques de métier (centre nord et la commune de Djibo) ; 02 incubateurs d'entreprise (Nord et Boucle du Mouhoun), 01 pépinière d'entreprise (Sahel) qui ont mis en œuvre les projets. Le suivi de ces actions a été assuré par les responsables des 15 collectivités territoriales d'intervention.

Le projet à ce stade a permis de former 4.448 personnes sur 34 métiers liés à l'artisanat, l'agroalimentaire, l'agriculture et le BTP ; 2.013 personnes sont certifiées en CQB. Pour les supports qui ont permis l'opérationnalisation des formations, 18 infrastructures BTP ont été réhabilitées et ou construites et 12 périmètres maraichers ont été aménagés. De plus, 26 SCOOPS sont déjà formalisées et au moins 25 000 personnes ont participé à des activités sur la cohésion sociale à travers la mise en œuvre de 16 plans d'animation socioculturelle.

Conformément à l'approche territoriale d'intervention d'Expertise France, des instances de gouvernance ont été instaurées dans la mise en œuvre du projet afin de faciliter et d'impliquer les élus locaux dans le suivi des projets. Au nombre de ces instances, il y a :

- Les comités techniques de suivi : 03 CTS par chaque PMO ont été organisés ;
- Les sous-commissions régionales emploi et formation : 4 sessions par régions ont été organisées à Kaya sous le lead du Conseil régional ;
- L'instance nationale de concertation : 02 instances ont été organisées à Ouagadougou.

L'opérationnalisation du projet a été rendue possible grâce au partenariat qui lie Expertise France à son Ministère de tutelle qu'est le Ministère des sports, de la jeunesse et de l'emploi (MSJE). Grâce à cette collaboration, 08 référentiels de formation ont été conçus avec le DGFP et une étude sur la caractérisation des PDI et de leur impact sur les ressources naturelle a été réalisée par la Direction Générale des Etudes Statistiques et Sectorielle (DGESS). Avec le Ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat, une convention entre Expertise France et la Maison de l'Entreprise a été nécessaire afin de faciliter la formalisation des micros entreprises et l'obtention du statut de l'apprenant au profit des bénéficiaires.

2 Objectifs de l'évaluation

Au terme des 18 mois consacrés à l'exécution des projets portés par 16 OSC et 5 dispositifs d'accompagnement non financier et dans l'optique de consolider les acquis de ce projet, la nécessité d'une évaluation finale s'impose. Elle interviendra dans un contexte marqué par de nombreux défis rencontrés par le projet pour sa mise en œuvre effective : dégradation de la situation sécuritaire et son corollaire de déplacés internes dans les chefs-lieux des provinces de la région centre nord (Kaya, Kongoussi, Boulsa) ; la survenue de la pandémie de la Covid 19 ; la dissolution du gouvernement en janvier 2021 ; le renversement du pouvoir du Président KABORE et la dissolution des conseils municipaux et régionaux qui s'en est suivi en Février 2022.

L'objectif de cette évaluation finale est de fournir de manière indépendante à l'équipe projet, au bailleur et aux différentes parties prenantes des éléments d'appréciation de la performance du projet vis-à-vis des critères définis par le CAD/OCDE « pertinence, cohérence, efficacité, efficience,

impact et durabilité ». Au-delà des enjeux de redevabilité vis-à-vis des principales parties prenantes, cette évaluation poursuit également un objectif d'apprentissage visant à mettre en lumière et analyser les bonnes pratiques et leçons apprises afin de proposer des recommandations qui pourront être utiles lors de la mise en place d'un futur projet sur cette thématique.

Plus spécifiquement, l'évaluation finale poursuivra les objectifs suivants :

- Evaluer le degré de réalisation des activités et les résultats atteints tels que programmés dans le cadre logique du projet ;
- Evaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficacit  et la viabilit /durabilit  du projet avec un accent sp cifique sur, d'une part, les « modalit s d'intervention » du projet   travers la mobilisation d'op rateurs de mise en  uvre et, d'autre part, la mobilisation des collectivit s territoriales comme « pilotes » des projets mis en  uvre sur les territoires ;
- Analyser les changements survenus au niveau des « groupes cibles » et d terminer la contribution du projet   ces changements du projet. Il s'agira notamment d'identifier les effets induits et les impacts r sultant des diverses interventions du projet :
 - sur les b n ficiaires finaux (quels r sultats et changements obtenus en termes d'acquisition de comp tences « m tiers » et entrepreneuriales, quelle(s) insertions professionnelles, quel impact de la mise en  uvre des activit s socioculturelles sur la coh sion sociale) ;
 - sur les partenaires de mise en  uvre (changement en mati re de gouvernance ou en termes de mise en  uvre des projets de d veloppement, renforcement des capacit s) ;
 - sur l'implication des collectivit s territoriales (changement en mati re d'implication dans le d veloppement  conomique locale, sur la prise en compte des questions formation emploi, dans le suivi et le portage des projets de formations, etc.)
- Evaluer la pertinence, la coh rence, l'efficacit  et l'efficacit  du dispositif de mise en  uvre (EF, PMO, CT, MSJE) et de gouvernance (CTS, sous-commission r gionale, INC), du dispositif de gestion et du dispositif de suivi- valuation.
- Formuler des recommandations pour une suite de projet :
 - Quels sont les principaux enjeux (probl mes, groupes cibles, territoires, modalit s de travail, partenaires...) sur lesquels EF devrait centrer son intervention future ?
 - Quelles le ons EF et les partenaires de mise en  uvre doit tirer pour la suite des interventions des difficult s rencontr es et des r ussites obtenues dans la mise en  uvre du projet ?

3 M thode et approche du travail d' valuation

Le travail d' valuation s'appuiera sur une d marche en trois  tapes :

- Structurer la d marche  valuative ;
- Conduire l'analyse  valuative ;
- Pr senter les conclusions des travaux  valuatifs et les recommandations.

Il est demand    l' valuateur d'associer  troitement Expertise France   la construction de son raisonnement, par des liens r guliers tout au long de la mission, de la note de cadrage jusqu'  la r union de pr sentation du rapport provisoire. En particulier, un partage des constats et des

premiers éléments d'analyse doit se faire dès la fin de la mission, avant la rédaction du rapport provisoire.

3.1 Structurer la démarche évaluative

Au cours de cette phase préparatoire, le consultant devra :

- Rassembler et analyser toutes les informations et tous les documents relatifs au projet à évaluer (instruction, exécution, suivi) et à la compréhension de son contexte. Les documents à consulter seront disponibles auprès de l'Equipe projet programme Emploi Burkina Faso, à compléter selon les cas ;
- Identifier toutes les parties prenantes du projet et les personnes ressources à rencontrer ou interroger ;
- Reconstruire la logique d'intervention du projet en étudiant le cadre logique du projet afin : (i) de clarifier les objectifs de l'intervention et de les traduire en une hiérarchie de changements attendus ; (ii) d'aider à juger la cohérence interne de l'intervention et (iii) d'identifier les hypothèses de départ (ou postulats, souvent implicites) qui ont guidé *a priori* le montage du projet, et d'en évaluer *a posteriori* le bien-fondé ;
- Approfondir le cadre de l'évaluation sur la base des termes de référence, des documents collectés et de la logique d'intervention reconstruite. Plus particulièrement, il s'agira : (i) de préciser les principales questions évaluatives qui serviront à focaliser le travail d'évaluation sur un nombre restreint de points clés; (ii) d'établir les étapes du raisonnement qui permettront de répondre aux questions (critères de jugement) ; (iii) de préciser les indicateurs à utiliser pour répondre aux questions et les sources d'informations correspondantes (documentation, entretiens, focus group, enquêtes, ...) ; (iv) d'identifier précisément les informateurs clé à consulter ou à interroger dans le cadre de cette évaluation.

A partir de ce travail méthodologique le consultant proposera une note de cadrage de l'évaluation (qui ne devra pas faire plus de 15 pages) après le démarrage de ses travaux. Cette note de cadrage fera l'objet d'un échange entre le comité technique de suivi de l'évaluation et l'évaluateur et permettra de discuter de la manière dont il entend structurer la démarche évaluative et d'en vérifier la faisabilité.

Une attention particulière sera portée sur la capacité de l'évaluateur à mobiliser des sources diverses, à les trianguler entre elles et à porter un regard critique sur leurs fiabilités.

3.2 Conduire l'analyse évaluative

L'évaluateur devra conduire la phase d'analyse évaluative en deux temps :

3.2.1 Etablir un récit détaillé et analytique du projet évalué

Dans un premier temps, l'évaluateur établira un récit précis et analytique du projet, dans une note d'analyse descriptive du projet qui devra être partagée avec Expertise France impérativement avant le démarrage du travail de terrain. Cette note devra notamment comprendre :

- une brève présentation du contexte et de son évolution ;
- une description du projet (objectifs, contenu, intervenants, mode opératoire, etc) ;

- un résumé analytique du déroulement du projet depuis son identification jusqu'à la date de l'évaluation mettent ainsi en évidence les principaux événements qui l'ont marqué, présentant l'affectation et le volume des financements mobilisés, rappelant les principales difficultés rencontrées et mentionnant le cas échéant les réorientations survenues

Cette présentation dans le rapport final ne devra pas dépasser 5 à 8 pages. Les compléments pourront figurer en annexe.

3.2.2 Evaluer la performance du projet

A partir des constats et des informations disponibles, le consultant devra dans un second temps évaluer la performance du projet à partir des critères préconisés par le CAD de l'OCDE : [pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et viabilité/durabilité]. Le consultant devra impérativement fournir un jugement de valeur sur chacune des questions d'évaluation soulevées par l'examen des critères. Dans le cadre de cette analyse, le consultant s'assurera que les jugements formulés pour chacun des six critères d'évaluation permettent de recouvrir l'ensemble des étapes marquantes du cycle du projet (instruction, mise en œuvre, période post projet entre l'achèvement et la date de l'évaluation et post).

Afin d'évaluer la pertinence, la cohérence, l'efficience, l'efficacité et la viabilité/durabilité du projet à ce stade du projet, et permettre la pérennisation du projet, l'équipe évaluatrice tentera d'apporter des réponses ou recommandations aux thématiques suivantes concernant :

- Les résultats de la méthode d'intervention d'Expertise France à travers le subventionnement d'OSC porteuse des projets de formation et d'insertion professionnelle sur le terrain ;
- Les résultats sur la pertinence des actions de formation, du renforcement de la cohésion sociale et ou des actions visant à développer les opportunités d'emplois sur les territoires concernés et les changements intervenus au niveau des bénéficiaires finaux (amélioration des revenus, amélioration des conditions de vie plus largement) ;
- La mesure dans laquelle l'intervention a été compatible et coordonnée avec les autres interventions menées par EF ou d'autres acteurs sur les territoires ciblés ;
- Les changements constatés au niveau du positionnement des collectivités territoriales dans le dialogue avec les différentes parties prenantes sur les sujets de développement économique, de formation professionnelle et d'emploi ;
- Les résultats sur la promotion de l'égalité homme/femme dans le cadre du projet et plus largement de la prise en compte de la dimension genre dans la stratégie d'intervention alors que le projet est classé en CAD 1 ;

➤ **Pertinence**

Le consultant appréciera ici d'une part le bien-fondé de l'action conduite au regard des objectifs et des enjeux déterminés au départ. Le cas échéant, il appréciera aussi les hypothèses fondatrices ayant présidé à la construction de la logique d'intervention. Il appréciera, d'autre part, comment ce bien fondé a évolué au cours du temps. Dans ce cadre, le consultant examinera de manière systématique la correspondance du projet avec :

- les orientations nationales (PN-EFTP², PN-jeunesse assorti d'un plan d'action triennal, PN emploi assortie d'une stratégie emploi) ;
- la définition, les besoins et attentes des bénéficiaires finaux (jeunes de 15 à 35 ans, femmes de plus de 35 ans);
- les stratégies et interventions des autres parties prenantes (collectivités territoriales et les élus) ;

➤ **Cohérence**

Cette analyse permettra d'apprécier :

- **la cohérence interne** du projet. Il s'agira ici de porter un jugement sur la logique d'intervention, de juger la concordance des divers moyens et instruments prévus pour concourir à la réalisation des objectifs mais également les synergies et les interdépendances entre le projet et les autres interventions menées par l'agence au Burkina Faso, ainsi que la cohérence entre le projet et les normes/critères internationaux pertinents auxquels Expertise France adhère
- **la cohérence externe** du projet, c'est-à-dire la concordance avec les actions entreprises par le partenaire institutionnel de mise en œuvre du projet qu'est le MSJE³ et les politiques de développement promues par les conseils régionaux. Cette analyse englobera aussi la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec les autres acteurs opérant sur les territoires ciblés, et vérifiera que l'intervention a apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités.

➤ **Efficacité**

Le consultant appréciera en premier lieu le niveau d'exécution du projet. Il appréciera ensuite le degré d'atteinte des objectifs du projet (en particulier les objectifs spécifiques). Il procédera à une analyse des écarts constatés et tentera une analyse de la contribution du projet aux résultats obtenus, y compris en lien avec l'égalité hommes/femmes. Le cas échéant, le consultant pourra donner une appréciation sur la capacité du projet à s'adapter à l'évolution de la situation (articulation avec le critère de pertinence).

➤ **Efficiace**

L'efficiace étudie la relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts, d'une part, et les résultats obtenus d'autre part. Il s'agira ici d'apprécier si les ressources du projet (fonds, expertise, temps, matérielles etc.) ont été converties en résultats de façon optimale.

L'évaluation conduite par le consultant devra permettre :

- d'apprécier si les ressources nécessaires ont bien été mises en place, en temps voulu et en permettant un ratio coût/efficacité optimal ;
- d'analyser les éventuels retards et dépassements constatés.

➤ **Impact**

² PN EFTP = Politique Nationale de l'enseignement, de la formation technique et professionnelle

³ MJPEE : Ministère du sport, de la jeunesse et de l'emploi.

Le consultant appréciera ici les effets à long terme (ou les perspectives d'effets), positifs et négatifs, primaires et secondaires, qui peuvent être raisonnablement attribués en partie ou en totalité à l'action évaluée, directement ou non (effets directs et indirects), intentionnellement ou non (effets attendus ou non attendus). Il visera à déterminer quels sont ses effets sociaux, environnementaux et économiques à plus long terme ou à plus vaste échelle que ceux déjà évalués au titre du critère d'efficacité. Il devra évaluer aussi les impacts du projet en lien avec l'égalité hommes/femmes. Plus spécifiquement, il tâchera d'évaluer les impacts du projet sur le renforcement de la cohésion sociale ainsi que sur l'accès des personnes déplacées internes et des populations hôtes aux formations professionnelles et aux opportunités d'emploi.

Le consultant pourra apporter des éléments d'appréciation sur la manière de prendre en compte ce critère dans la démarche évaluative tenant compte du fait que le projet est en cours d'exécution jusqu'en Octobre 2022.

➤ Viabilité/durabilité

La viabilité/durabilité est définie comme la continuation des bénéfices résultant d'une action de développement après la fin de l'intervention. Elle est donc assimilée à la probabilité d'obtenir des bénéfices durables sur le long terme. Le consultant examinera donc ici si l'atteinte des objectifs fixés et les résultats déjà obtenus ou en voie d'obtention sont de nature à se maintenir, voire à s'amplifier, dans la durée, et si oui à quelles conditions. Dans ce cadre, il veillera à apprécier la durabilité des structures/institutions initiées ou soutenues dans le cadre du projet mais aussi la durabilité des effets générés par le projet. Pour la présente action, les analyses devront englober l'examen des capacités financières, économiques, sociales, environnementales et institutionnelles des systèmes nécessaires à la continuité des bénéfices nets dans le temps.

3.3 Conclusions et recommandations

Après avoir, de manière progressive, exposé ses observations, puis formulé ses constats et porté des jugements sur le projet à l'aune de chaque critère d'évaluation, le consultant devra livrer ses conclusions générales de façon à porter une appréciation d'ensemble sur l'intervention évaluée. Ces conclusions devront être hiérarchisées par ordre d'importance et classées par ordre de fiabilité.

Le consultant identifiera des leçons et/ou des recommandations stratégiques et/ou opérationnelles. Ces dernières devront être liées aux conclusions, regroupées et classées par ordre de priorité.

4 Organisation de l'évaluation

4.1 Liste indicative des structures à interroger

Outre un échantillon de bénéficiaires directs du projet, les évaluateurs pourraient consulter les structures suivantes pendant la phase de collecte des données :

- Ministère du Sport, de la jeunesse et de l'emploi (Secrétariat général et Direction générale des études statistiques et sectoriel, Secrétariat permanent de la commission nationale de la certification, Direction générale de la Formation Professionnelle) ;
- Conseil régional de la région du Centre Nord ;
- Les secrétariats généraux des 14 communes d'intervention ;
- La maison de l'entreprise et ou le centre de formalité des entreprises du Centre Nord ;
- L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi ;
- Les services techniques déconcentrés du Ministère du commerce et de l'artisanat, de l'agriculture, de l'élevage et de l'urbanisme ;
- Les ONG intervenant sur les questions de l'emploi et formation professionnelle ;
- L'équipe projet d'Expertise France au bureau de Ouagadougou, à l'antenne de Kaya et à Paris.

4.2 Compétences requises pour mener l'évaluation

Cette consultation s'adresse aux bureaux d'étude/recherche et ou à un/une consultant(e) indépendant(e) expérimenté(e).

Les compétences requises pour réaliser cette évaluation sont les suivantes :

Essentiel :

- expertise en évaluation basée sur les résultats ;
- expérience démontrée en évaluation de programme / projet dans un contexte de développement international (appuyée par les attestations de bonne fin d'exécution) ;
- aptitude à concevoir et planifier les méthodes d'évaluation et les méthodes de recherche, y compris les méthodes quantitatives et les méthodes de recherche qualitatives ;
- capacité à gérer un processus d'évaluation et de recherche y compris de collecter et interpréter les données de base ;
- expérience des méthodes d'animation de réflexions participatives ;
- expérience sur les questions de genre et d'inégalité homme-femme ;
- bonne maîtrise de la communication interpersonnelle ;
- connaissances et expertises techniques et sectorielles dans les domaines de la formation professionnelle, de l'entrepreneuriat, de la gestion des entreprises, de la création d'emploi et des entreprises rurales ;
- excellente maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit.

Atout :

- connaissance des principales langues parlées dans les zones de mise en œuvre des projets (Mooré, fulfuldhé) ;
- expérience dans la région concernée par la mise en œuvre du projet ;
- expérience préalable avec Expertise France

Dans le cas où une équipe d'évaluateurs était proposée, la complémentarité des profils des experts, en particulier la présence d'évaluateurs nationaux, sera un élément déterminant du processus de sélection. L'équipe proposée devra présenter dans la mesure du possible un équilibre homme/femme.

Le bureau d'études ou le consultant(e) mobilisé pour la prestation ne doivent pas avoir de liens avec les parties prenantes qui soient susceptibles d'interférer dans le processus d'évaluation et de mettre en doute l'impartialité et l'objectivité de ses conclusions.

4.3 Mesures éthiques

Dans le cadre de chaque évaluation, Expertise France s'engage à faire respecter certaines mesures éthiques. La prise en compte de ces mesures dans l'offre technique est impérative et le consultant devra s'assurer du respect de ces principes tout au long du processus de l'évaluation et notamment durant les missions terrains, de collecte et d'analyse des données :

- **Garantir la sécurité des participants, des partenaires et des équipes** : l'offre technique doit expliciter les mesures de mitigation des risques.
- **Assurer une approche centrée sur la personne / la communauté** : l'offre technique doit proposer des méthodes adaptées aux besoins du public visé (par exemple outils en langue locale...)
- **Obtenir le consentement libre et éclairé des participants** : l'offre technique doit expliciter comment l'évaluateur recueillera le consentement et/ou l'assentiment libre et éclairé de ses interlocuteurs
- **Garantir la participation des acteurs et des bénéficiaires** dans l'évaluation et la **prise en compte de leur point de vue**
- **Assurer la sécurité des données personnelles et sensibles tout au long de l'activité** : l'offre technique devra proposer des mesures pour la protection des données personnelles.
- **Assurer l'expertise des équipes impliquées** et la **validité scientifique** de l'activité.
- **Se renseigner sur les procédures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 au Burkina Faso** et les respecter durant la durée de la prestation
- Garantir la **conformité du consultant avec l'ensemble des obligations professionnelles, fiscales et sociales requises**

Ces mesures pourront être adaptées à l'issue du rapport de démarrage.

4.4 Gouvernance de l'évaluation

Le rôle de l'évaluation est d'aider les acteurs les plus impliqués à porter une appréciation commune et objective sur l'action, sur sa conception, son déroulement, ses résultats, etc. Prendre en compte les points de vue des acteurs du projet, et en particulier ceux des partenaires et bénéficiaires des actions, sera une exigence à la fois éthique et opérationnelle pour la réalisation de cette évaluation finale. Les analyses et recommandations d'une évaluation sont en effet d'autant mieux appropriées par les acteurs – et donc utiles pour la suite des actions – qu'ils s'y reconnaissent et ont en partie contribué à l'élaborer.

Un comité technique sera ainsi mis en place en amont de l'évaluation finale afin de garantir une gouvernance participative tout au long du processus. Le comité technique composé de représentants de l'équipe terrain et siège d'Expertise France veillera au respect de la méthode et de l'organisation du travail, et sera l'instance de validation des livrables. Il permettra l'expression de la

variété des points de vue, discutera et commentera les notes et rapports produits par l'équipe d'évaluation sachant que cette dernière restera seule responsable du contenu et de la qualité du rapport final. Il sera consulté aux étapes clé du processus, du développement des termes de références à la restitution des constats et recommandations, en passant par la révision du protocole et des outils d'évaluation.

La consultation, le dialogue et la communication avec les acteurs locaux et les populations impliquées dans le projet seront également favorisées pendant la phase de collecte de données à travers l'observation participante au sein des communautés ciblées, des entretiens individuels semi-structurés avec des représentants des acteurs locaux (services techniques déconcentrés, collectivités territoriales, organisations locales) ou des leaders communautaires, l'organisation de focus-groups impliquant des personnes aux profils socio-démographiques similaires ou des participants du projet ayant des expériences communes à partager. La triangulation des informations recueillies permettra de produire des appréciations sur une réalité complexe, aux multiples facettes tenant compte de perceptions, positions, intérêts et références différentes, y compris en adoptant une perspective sensible au genre.

Expertise France dans sa perpétuelle quête de proposer des actions de développement qui s'alignent avec les priorités des territoires et des communautés, se projette d'ores et déjà pour une nouvelle intervention sur l'axe Ouagadougou-Kaya-Dori. Fort de cette projection, cette évaluation devra contribuer d'une part à faire des analyses critiques rétrospectives sur la stratégie d'intervention du projet en cours et d'autre part à actualiser ou réorienter le mode opérationnel (stratégie, approche, ciblage etc.) de l'intervention à venir. Pour se faire, le rapport final de l'évaluation Ex-post du tout premier programme Emploi « Programme d'Appui à l'Emploi dans les zones frontalières et périphériques du Burkina Faso » (en cours) pourrait servir de base pour approfondir ces analyses.

4.5 Durée de l'évaluation

La durée totale pour la réalisation de cette évaluation est estimée de 40 à 45 jours-hommes de travail, à affiner en fonction des propositions. Le consultant(e) ou le bureau d'étude sélectionné devra proposer un plan de travail détaillé dans sa note de cadrage, faisant apparaître clairement les différentes phases de l'évaluation, en particulier les différentes étapes de compte-rendu provisoire et final.

La prestation débutera après signature du contrat entre le consultant(e)/bureau d'étude et Expertise France. La date de démarrage de la prestation est prévue pour le 15 Aout 2022 avec une remise du rapport provisoire au plus tard le 1er Novembre 2022 et du rapport final le 30 Novembre 2022.

La prestation inclura : i) une réunion de lancement, ii) une réunion de validation de la note de cadrage, iii) une mission de terrain pour recueillir les données, iv) une réunion de debriefing de la mission de terrain et, v) une réunion de restitution des conclusions aux équipes siège et terrain d'Expertise France (voire à certaines parties prenantes selon le besoin).

Ces réunions se tiendront à Ouagadougou, au siège d'Expertise France à Paris, en visioconférence ou dans d'autres espaces qui seront indiqués par le commanditaire.

4.6 Livrables

4.6.1 Note de cadrage

A l'issue de la phase de structuration de la démarche évaluative (cf. 3.1), le consultant produira une note de cadrage de l'évaluation. Cette note :

- i) présentera la logique d'intervention du projet ;
- ii) précisera les principales questions qui serviront à focaliser le travail d'évaluation sur un nombre restreint de points clés ;
- iii) précisera les indicateurs à utiliser pour répondre aux questions et les sources d'informations correspondantes ;
- iv) confirmera avec précision les étapes ainsi que les principales méthodes et outils qui seront mobilisés au cours de l'évaluation et la façon dont ces méthodes seront mis en œuvre concrètement ;
- v) identifiera précisément les parties prenantes et informateurs clés qui seront consultés ou interrogés au cours de l'évaluation ;
- vi) *Intégrera une note de récit analytique du projet. Cette note devra retracer l'historique du projet afin d'en restituer le déroulement à ses différentes étapes. Elle comprendra une présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre, une description du projet (objectifs, contenu, montant, produit financier, intervenants, mode opératoire) et un résumé du déroulement du projet depuis son démarrage. Dans ce cadre, le consultant veillera à distinguer la phase d'instruction du projet, sa phase d'exécution, et enfin les faits marquants intervenus entre la date d'achèvement du projet et la date de l'évaluation. Cette note, qui ne devrait pas excéder 8 pages, devra impérativement être partagée avec Expertise France avant le démarrage du travail de terrain.*
- vii) détaillera le plan de travail qui sera guidé par la mise en œuvre de l'évaluation incluant le nombre de jours-homme affectés à chacune des étapes définies dans la proposition,

Cette note de cadrage devra être validée par Expertise France avant la poursuite des travaux.

4.6.2 Rapport final provisoire

Un rapport final provisoire qui ne devra pas dépasser 40 pages hors annexes sera produit à l'issue des travaux du consultant ainsi qu'un support de présentation sous format Power Point. Expertise France formulera ses remarques et observations suite à la relecture du rapport provisoire. Il pourra être transmis à des ressources externes à Expertise France qui pourront également émettre leurs commentaires par l'intermédiaire d'Expertise France.

Le rapport devra à minima comporter les rubriques que sont l'introduction, la table des illustrations, Résumé, Méthodologie, Constats et résultats, Recommandations, Annexes incluant la liste des personnes interrogées et les outils d'enquête utilisés.

4.6.3 Rapport définitif

Le rapport définitif, intégrant ces observations, devra être disponible dans les 10 jours suivant la réception des commentaires. Si ces observations expriment des différences d'appréciation non partagées par les consultants, celles-ci pourront être annexées au rapport définitif et commentées par les consultants.

Le rapport sera établi selon la structuration proposée à minima pour le rapport provisoire. Les rapports provisoire et définitif devront être remis sous format électronique aux adresses mails suivantes :

amel.kaidi@expertisefrance.fr aboubacar.sawadogo@expertisefrance.fr,
laura.lionnet@expertisefrance.fr et abdoulaye.traore@expertisefrance.fr

Une copie en dur du rapport final devra aussi être remise à Expertise France à l'adresse suivante : 3 Rue N°1359, Porte N° 99, Zone du bois – Ouagadougou, Burkina Faso. Le rapport définitif restera la propriété d'Expertise France qui en assurera elle-même la diffusion.

Le rapport d'évaluation ne devra pas excéder 40 pages, hors annexes. Il sera accompagné d'une synthèse de 4 pages dont la structuration est précisée dans le chapitre suivant

4.6.4 Note synthèse sur l'intervention

La note synthèse comprendra une présentation du projet (contexte, parties prenantes, modalités, objectifs, contenu) et reprendra les principales conclusions, leçons et recommandations du rapport. Elle ne devra pas excéder 04 pages.

5 Soumission des offres

5.1 Contenu des offres

Les offres devront inclure :

- **Une note technique** composée de:
 - Une note explicative sur la compréhension des termes de référence (1 page max) ;
 - Une présentation de l'approche méthodologique proposée (2 pages max) ;
 - Un calendrier indicatif pour la réalisation des activités de la consultation (1 pages max)
 - Une présentation de la composition de l'équipe d'évaluation (profils, répartition des rôles et responsabilités), si la proposition prévoit la mobilisation de plusieurs experts (1 page max)
- **Le CV du ou des expert.e.s** proposés pour réaliser l'évaluation, mettant en avant les expériences similaires ;
- **Pour un consortium de cabinets/consultants**, une lettre signée des différentes parties devra indiquer clairement le chef de file de la mission ;
- **Une offre financière** incluant le montant TTC proposé pour l'évaluation et les termes de paiement.

5.2 Remise des offres

Les offres devront être envoyées avant le **22 Juillet 2022**, aux adresses suivantes : amel.kaidi@expertisefrance.fr, aboubacar.sawadogo@expertisefrance.fr, et en copie abdoulaye.traore@expertisefrance.fr et laura.lionnet@expertisefrance.fr.

5.3 Modalités d'évaluation des offres

Expertise France sélectionnera l'offre qui présente le meilleur rapport qualité-prix, utilisant une pondération entre la qualité technique et le prix des offres sur la base de la grille suivante :

Critères	Score maximum
Score offre technique	80
• <i>Compréhension des TdR et des buts des services à fournir</i>	10
• <i>Approche méthodologique globale, approche du contrôle qualité, pertinence des outils proposés et estimation des difficultés et des enjeux rencontrés</i>	20
• <i>Organisation des tâches et du temps</i>	10
• <i>Equipe d'expert.e.s proposée (expérience, complémentarité et diversité des profils)</i>	40
Score offre financière	20
Score total	100

Annexes

❖ Cadre logique du projet RENCROSS

CADRE LOGIQUE DE L'ACTION						
Projet de Renforcement de la Cohésion Sociale et de Stabilisation dans la Région Centre Nord (RENCROSS)						
	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables		Sources et moyens de vérification	Hypothèses	
Objectif général	Quel sont les objectifs généraux d'ensemble auxquels l'action va contribuer ?	Quels sont les indicateurs-clefs liés à ces objectifs généraux ?	Baseline (2020)	Cible (2022)	Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?	
Objectif général	OG: Contribuer à la stabilisation de la Région du Centre-Nord par le renforcement de la cohésion sociale et le développement d'opportunités d'emplois	<p>(IOV OG.1.1) Statut du Burkina Faso selon l'indice de fragilité de l'OCDE (1 = sévère, 5 = mineur)</p> <p>(IOV OG.1.2) Nombre de personnes affectées par la crise dans la région du Centre Nord du Burkina Faso (déplacées et communautés hôtes), dans le besoin humanitaire</p> <p>(IOV OG.1.3) Proportion des 15 ans et plus ayant suivi ou en train de suivre une formation professionnelle</p>	<p>(IOV OG.1.1) Economique : 4 Environnemental : 5 Politique: 1 Sécurité: 4 Sociétal: 3</p> <p>(IOV OG.1.2) 927 336 personnes</p> <p>(IOV OG.1.3): 14,1%</p>	<p>(IOV OG.1.1) Situation en fin de projet</p> <p>(IOV OG.1.2) Situation en fin de projet</p> <p>(IOV OG.1.3) Situation en fin de projet</p>	<p>(source OG.1.1): Base de données de l'OCDE http://www3.compareyo.org/states-of-fragility/countries/BFA/</p> <p>(source OG.1.2): Plan de réponse humanitaire Burkina Faso (OCHA, juillet 2020)</p> <p>Source OG.1.3): Etude sur la situation 2020 des indicateurs de la Politique "Travail, Emploi et Protection Sociale"</p>	<p>Stabilité socio politique et sécuritaire dans le pays</p> <p>Les collectivités territoriales restent ouvertes et fonctionnelles dans la région du Centre Nord</p>

Objectif spécifique	Quel objectif spécifique l'action doit-elle atteindre comme contribution aux objectifs globaux?	Quels indicateurs montrent en détail, que l'objectif de l'action est atteint ?			Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ? Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?	Quels facteurs et conditions hors de la responsabilité du Bénéficiaire sont-elles nécessaires pour atteindre cet objectif ? (Conditions externes) Quels sont les risques à prendre en considération ?
Objectif spécifique	<p>OS1: Faciliter l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi des populations locales et déplacées de la Région du Centre-Nord</p>	<p>(IOV OS1.1) Nombre de personnes ayant bénéficié de formations et/ou d'un accompagnement vers l'emploi ou l'auto-emploi à travers le projet (désagrégé par sexe, par âge, par statut migratoire, par origine géographique, par emploi/auto-emploi)</p> <p>(IOV OS1.2) % des personnes formées en emploi à la sortie de la formation, à 3 mois, à 6 mois si possible (désagrégé par sexe, âge, statut migratoire, et origine géographique)</p> <p>(IOV OS1.3) Nombre d'emplois créés grâce aux dispositifs d'appui à la création d'entreprise (désagrégé par sexe, par âge, par statut migratoire,</p>	<p>(IOV OS1.1): 0</p> <p>(IOV OS1.2): 0</p> <p>(IOV OS1.3): 0</p>	<p>(IOV OS1.1): 5000 (dont 2500 femmes - 50% et 4000 jeunes - 80%)</p> <p>(IOV OS1.2): 600 à + 3 mois (15%), 1000 à + 6 mois (25%)</p> <p>(IOV OS1.3): 1500</p>	<p>(source OS1.1) Données remontées par les OSC et collectivités (rapports et tableaux d'indicateurs), rapports des 3 animateurs territoriaux</p> <p>(source OS1.2) Enquêtes d'insertion post formation</p> <p>(source OS1.3) Rapports d'activité des dispositifs d'appui à la création d'entreprise</p>	<p>Les structures locales (STD, Centre de formation etc) restent ouvertes et fonctionnelles</p> <p>Présence d'agents publics dans les services sociaux de base, en capacité de suivre la fréquentation des services proposés</p> <p>Situation sanitaire (COVID 19) au regroupement des bénéficiaires pour les formations</p>

		<p>par origine géographique)</p> <p>(IOV OS1.4) Taux de satisfaction des employeurs ayant embauché des personnes formées ou accompagnées par le projet</p> <p>(IOV OS1.5) Taux de survie des entreprises créées à m+3, m+6 si possible</p> <p>(IOV OS1.6) Nombre de créateurs d'entreprise ayant obtenu des financements et/ou un soutien d'un dispositif externe au projet</p>	<p>(IOV OS1.4): 0</p> <p>(IOV OS1.5): 0</p> <p>(IOV OS1.6): 0</p>	<p>(IOV OS1.4): 80%</p> <p>(IOV OS1.5): 30%</p> <p>(IOV OS1.6): 300</p>	<p>(source OS1.4) Enquête de satisfaction auprès des employeurs</p> <p>(source OS1.5) Enquêtes post-crétion d'entreprise</p> <p>(source OS1.6) Enquêtes post-crétion d'entreprise</p>	
Objectif spécifique	<p>OS2: Renforcer la cohésion sociale entre populations déplacées et populations locales de la Région du Centre-Nord à travers un accès amélioré aux services de base et une animation socioculturelle active.</p>	<p>(IOV OS2.1): Nbre de collectivité ayant inscrit le fonctionnement des infrastructures réalisées dans leur budget de 2023</p> <p>(IOV OS2.2) Nombre de participants aux activités socioculturelles (désagrégé par sexe, âge, statut migratoire, et origine géographique)</p>	<p>(IOV OS2.1):0</p> <p>(IOV OS2.2): 0</p>	<p>(IOV OS2.1): 3</p> <p>(IOV OS2.2): 25.000 (dont 50% de femmes)</p>	<p>(source OS2.1) enquête terrain, fiche de budget des communes</p> <p>(source OS2.2) rapport d'activités des PMO, matrice de capitalisation des act socio, liste de présence</p>	<p>Situation sécuritaire favorable à la réalisation des ouvrages et aux regroupements des communautés</p>

		(IOV OS2.3) Proportion des conflits entre PDI et hôte à la suite des activités socio culturelles	(IOV OS2.3): 3,10	(IOV OS2.3): 2,5%	aux conférences (source OS2.3) : enquête terrain post intervention	
Résultats attendus	<i>Quels sont les résultats attendus ?</i>	<i>Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?</i>			<i>Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?</i>	<i>Quels facteurs et conditions hors de la responsabilité du Bénéficiaire sont-elles nécessaires pour atteindre cet objectif ? (Conditions externes) Quels sont les risques à prendre en considération ?</i>
Résultat attendu 1.1	R1.1 : Les capacités des collectivités et des OSC locales sont renforcées pour jouer leur rôle d'animation du territoire	(IOV 1.1.1) Nombre d'élus et techniciens des collectivités et des OSC locales formés (désagrégé par sexe, par type de structure, par territoire) (IOV 1.1.2) Nombre de réunions des instances de concertation nationales et locales tenues (désagrégé par échelon, par territoire) (IOV 1.1.3) Nombre de participants aux instances de concertation (désagrégé	(IOV 1.1.1): 0 (IOV 1.1.2): 0 (IOV 1.1.3): 0	(IOV 1.1.1): 200 élus et techniciens de collectivité sont formés (IOV 1.1.2): 3 instances nationales tenues et 03 sous commissions régionales emploi formation (IOV 1.1.3): 240 personnes pour au au moins 40	(source 1.1.1) Contenus de formation, liste de présence aux formations (source 1.1.2) Comptes-rendus des instances de concertation nationales et des sous commissions, (source 1.1.3) Liste de présence aux réunions	Le contexte sécuritaire et sanitaire permet de démarrer/ continuer les activités Les structures locales restent ouvertes et fonctionnelles Les élus et techniciens des collectivités sont disponibles et motivés pour participer au projet

		par sexe, par type de structure, par territoire)		personnes par réunions	des instances de concertation	
Résultat attendu 1.2	R1.2: Les collectivités locales jouent leur rôle d'animation territoriale en matière d'identification des besoins d'infrastructure d'utilité publique	<p>(IOV 1.2.1) Nombre de projets mis en œuvre par des collectivités territoriales ou des OSC locales (désagrégé par type de structure, par territoire)</p> <p>(IOV 1.2.2) Nombres de chantiers-formation réalisés (désagrégé par type de chantier, par territoire)</p> <p>(IOV 1.2.3) Niveau de satisfaction des OSC et des entreprises locales vis-à-vis des personnes participant aux chantiers</p>	<p>(IOV 1.2.1): 0</p> <p>(IOV 1.2.2): 0</p> <p>(IOV 1.2.3): 0</p> <p>(IOV 1.2.4): 0</p>	<p>(IOV 1.2.1): 14</p> <p>(IOV 1.2.2): 30</p> <p>(IOV 1.2.3): 80%</p> <p>(IOV 1.2.4): 160</p>	<p>(source 1.2.1) Rapports de mise en œuvre des bénéficiaires de subvention, rapport de subvention</p> <p>(source 1.2.2) Visites de terrain, contrats de prestation avec les entreprises</p> <p>(source 1.2.3) Questionnaire de satisfaction</p>	

		(IOV 1.2.4) Nombre et qualité des données remontées par les collectivités		rapports reçus et validés	(source 1.2.4) Rapports des OSC	
Résultat attendu 1.3	R1.3 : Des bénéficiaires (population locale et déplacés) disposent de de formation professionnelle de qualité et d'emplois ponctuels au travers des chantiers école	<p>(IOV 1.3.1) Nombre de formations métier délivrées</p> <p>(IOV 1.3.2) Nombre de personnes formées et accompagnées vers l'emploi/autoemploi (désagrégé par sexe, par âge, par statut migratoire, par origine géographique)</p> <p>(IOV 1.3.3) Nombre de personnes certifiées (CQB) (désagrégé par sexe, par âge, par statut migratoire, par origine géographique)</p> <p>(IOV 1.3.4) Nombre de personnes participant à des chantiers-formation BTP (désagrégé par sexe, par âge, par statut migratoire, par origine géographique)</p>	<p>(IOV 1.3.1): 0</p> <p>(IOV 1.3.2): 0</p> <p>(IOV 1.3.3): 0</p> <p>(IOV 1.3.4): 0</p>	<p>(IOV 1.3.1): 34</p> <p>(IOV 1.3.2): 4000</p> <p>(IOV 1.3.3): 2000</p> <p>(IOV 1.3.4): 1000</p>	<p>(source 1.3.1) Liste des formations délivrées, curricula de formation développées</p> <p>(source 1.3.2) Liste de présence aux formations, rapports d'activités des OSC et des collectivités locales</p> <p>(source 1.3.3) Liste des personnes certifiées, rapports d'activités des OSC et des collectivités locales</p> <p>(source 1.3.4) Liste des personnes participant à des chantiers-formation, rapports d'activités des OSC et des collectivités locales</p>	

<p>Résultat attendu 1.4</p>	<p>R1.4 : Des prestations d'accompagnement à la création d'entreprise de qualité et un accompagnement sont délivrées aux populations hôtes et PDI y compris celles désireuses de rentrer dans les régions du Sahel, du Nord et de la Boucle du Mouhoun</p>	<p>(IOV 1.4.1) Nombre de personnes accompagnées dans un dispositif de création d'entreprise (désagrégé par sexe, par âge, par statut migratoire, par origine géographique)</p> <p>(IOV 1.4.2) Nombre d'entreprises (EI, SCOOP...) créées (desagrégé par type de d'entreprise)</p> <p>(IOV 1.4.3) : Nombre de financements obtenus par les créateurs d'entreprise</p> <p>(IOV 1.4.4):Nombre de plans d'affaire conçus</p> <p>(IOV 1.4.5) : Nombre de rencontres B2B organisées</p> <p>(IOV 1.4.6) Nombre de personnes déplacées accompagnées par l'un des opérateurs de la région d'origine (incubateur ou pépinière)</p>	<p>(IOV 1.4.1): 0</p> <p>(IOV 1.4.2): 0</p> <p>(IOV 1.4.3): 0</p> <p>(IOV 1.4.4): 0</p> <p>(IOV 1.4.5): 0</p> <p>(IOV 1.4.6): 0</p>	<p>(IOV 1.4.1): 1000</p> <p>(IOV 1.4.2): 500</p> <p>(IOV 1.4.3): 50</p> <p>(IOV 1.4.4): 500</p> <p>(IOV 1.4.5): 50</p> <p>(IOV 1.4.6) : 100</p>	<p>(source 1.4.1) Données remontées par les OSC et collectivités (rapports et tableaux d'indicateurs)</p> <p>(source 1.4.2) Registres de création d'entreprise et de coopératives</p> <p>(source 1.4.3) : plans d'affaire financés, documents de financement</p> <p>(source 1.4.4) : plans d'affaire finalisé</p> <p>(source 1.4.5) : liste de présence aux rencontres</p> <p>(source 1.4.6) : Rapport d'activités des incubateurs, pépinière</p>	
<p>Résultat attendu 2.1</p>	<p>R2.1 : Des services sociaux de base sont améliorés au bénéfice des populations hôtes et nouvellements arrivées grâce aux chantiers</p>	<p>(IOV 2.1.1) Nombre d'infrastructures construites/réhabilitées par le projet</p>	<p>(IOV 2.1.1): 0</p>	<p>(IOV 2.1.1): 14</p>	<p>(source 2.1.1) Liste des infrastructures réhabilitées par le projet, photos</p>	<p>La situation sécuritaire permet le déploiement des entreprises en charge de</p>

	réalisés dans le cadre du programme					construire les chantiers Les collectivités territoriales autorisent les manifestations socio culturelles
Résultat attendu 2.2	R2.2 : Des activités socioculturelles sont proposées et accessibles aux populations locales et aux populations nouvellement arrivées, leur permettant de se rencontrer, d'échanger, de se connaître et de résoudre d'éventuels conflits	(IOV 2.2.1) Nombre de plans d'activités socio culturelles élaborés par les communes et les OSC sélectionnées (IOV 2.2.2) Nombre d'activités proposées (désagrégé par territoire, par type d'activité)	(IOV 2.2.1): 0 (IOV 2.2.2): 0	(IOV 2.2.1): 15 (IOV 2.2.2): 150	(source 2.2.1) Plans d'activités développés, données remontées par les OSC et collectivités (rapports et tableaux d'indicateurs) (source 2.2.2) Données remontées par les OSC et collectivités (rapports et tableaux d'indicateurs)	
Activités à développer	<i>Quelles sont les activités-clefs à mettre en oeuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ?</i>					
	<p>A1.1.1. Rencontre du Conseil Régional et des Conseils Communaux concernés pour présentation, recueil d'avis, mise en place des accords régionaux et communaux et concertation avec les autres bailleurs et ONG présentes. Signature de contrats de subvention avec les collectivités pour prendre en charge un poste de référent à temps plein par collectivité</p> <p>A1.1.2. Identification des besoins en renforcement de capacités des collectivités et des OSC (suivi d'un chantier formation, mais aussi suivi de chantier de construction ou d'assainissement, etc...) et élaboration d'un plan de renforcement des capacités</p> <p>A1.1.3. Mise en place de ces plans de renforcement des capacités pour chaque collectivité concernée ainsi que celles des OSC sur différents thèmes tant techniques (ingénierie de la formation, gestion du cycle de projet etc..) que de gestion (gestion budgétaire, comptabilité, reporting, etc..)</p> <p>A.1.1.4. Evaluation et capitalisation des plans de renforcement</p> <hr/> <p>A1.2.1. Rencontre du Conseil Régional et des Conseils Communaux concernés pour présentation, recueil d'avis, mise en place des accords régionaux et communaux et concertation avec les autres bailleurs et ONG présentes. Signature de contrats de subvention avec les collectivités pour prendre en charge un poste de référent à temps plein par collectivité.</p> <p>A1.2.2. Sur la base des plans de développement régionaux (PDR) et des plans communaux de développement (PCD), identification des secteurs d'activités porteurs d'emplois et des chantiers d'utilité publique à prioriser sur les territoires</p> <p>A1.2.3. Identification des OSC présentes sur le territoire ou en capacité d'intervenir ayant une expérience en matière de projet de services sociaux de base (éducation, formation professionnelle, etc..) et de conduite de travaux. Mise en place du dispositif de sélection</p> <p>A1.2.4. Consultation des populations présentes sur le territoire, analyse des études existantes et production d'une étude afin de comprendre les flux des PDI dans la région et des relations avec les populations hôtes, identification de leurs besoins en service de base</p>					

A1.2.5. Mise en relation OSC et collectivité pour finalisation des projets de chantiers d'utilité publique
A1.2.6. Sélection par la sous-commission régionale emploi et les conseils municipaux des chantiers à réaliser

A1.3.1. Sélection des bénéficiaires par une instance collective (collectivité, OSC, autorités locales religieuse, coutumière, administrative, secteur privé etc...)
A1.3.2. Mise en œuvre des chantier-écoles par les OSC, les entreprises et les collectivités partenaires
A1.3.3. Certification d'environ 50% des personnes formées
A1.3.4. Accompagnement des OSC et des collectivités par l'équipe projet, formation des équipes projets des OSC sur différent thème tant technique (ingénierie de la formation, gestion du cycle de projet etc..) que de gestion (gestion budgétaire, comptabilité, reporting, etc..)
A1.3.5. Suivi et évaluation par les élus communaux et la sous-commission régionale emploi
A1.3.6. Accompagnement des bénéficiaires post dispositif pour s'assurer que chaque bénéficiaire a pu mettre à profit aussi bien le temps en entreprise que la formation reçue et de continue autant qu'il sera possible + conseils et orientation
A1.3.7. Evaluation

A1.4.1. Contractualisation avec les incubateurs, pépinières et plateaux techniques des métiers mis en place par les collectivités du Nord, de la Boucle du Mouhoun et du Sahel dans le cadre du projet financé par le FFU
A1.4.2. Elaboration d'une offre d'accompagnement pour les ressortissants de ces trois régions ayant subi le déplacement, ayant envie de repartir dans leur région et ayant soit une idée d'entreprise soit une entreprise déjà créée
A1.4.3. Suivi des incubateurs, pépinières et plateaux techniques des métiers par les élus des commissions régionales formation emploi de la Boucle du Mouhoun, du Nord et du Sahel mais aussi du Centre Nord
A1.4.4. Soutien et accompagnement à la création d'entreprise des populations hôtes et PDI du Centre-Nord à travers la mise en place d'un incubateur dans la région Centre-Nord

A2.1.1. contractualisation avec des entreprises locales pour la construction et ou réhabilitation des infrastructures

A2.2.1. Consultation des populations présentes sur le territoire, analyse des études existante et production d'une étude afin de comprendre les flux des PDI dans la région et des relations avec les populations hôtes, identification des besoins en service de base pour valider les choix faits par les élus en matière d'action à mettre en place (idem que A.1.2.4)
A.2.2.2. Identification des activités socioculturelles à prioriser sur les territoires communaux et à l'échelle de la région avec les Conseils communaux et la sous-commission régionale emploi et les OSC partenaires
A 2.2.3. Sélection par la sous-commission régionale emploi et les conseils municipaux des animations à réaliser
A.2.2.4. Mise en œuvre des animations socioculturelle par les OSC et les collectivités partenaires
A.2.2.5. Accompagnement des OSC et des collectivités par l'équipe projet
A 2.2.6. Suivi et évaluation par les élus communaux et la sous-commission régionale emploi
A 2.2.7. Evaluation

